

B
 Le sept du mois de juillet de l'an mil sept cent soixant
 huit est née et le jours suivant fut baptizée par
 moi pretre soussigné marie catherine joseph
Lheureux fille legitime de jean philippe Lheureux
 manouvrier de son stile et d'antoinette martine
 Declety, le parain a été Charles marie Leclercq
 jeune homme de cette paroisse et la maraine
 été marie catherine joseph Delattre jeune fille

aussi de cette paroisse, le parain ayant déclaré scavoir
 écrire a de ce interpellé signé avec moi ce present acte
 le meme jours, mois et an que dessus, et la maraine
 ayant déclaré ne le scavoir a de ce aussi interpellée
 faite sa marque ordinaire
 Charles marie Leclercq L. A. Denielle pretre
 marque + de marie catherine joseph delattre

B.1768.7.7

le sept du mois de juillet de l'an mil sept cent soixant
 huit est née et le jours suivant fut baptizée par
 moi pretre soussigné marie catherine joseph
Lheureux fille legitime de jean philippe Lheureux
 manouvrier de son stile , et d'antoinette martine
 Declety , le parain a été charle marie Leclercq
 jeune homme de cette paroisse et la maraine
 été marie catherine joseph Delattre jeune fille
 aussi de cette paroisse , le parain ayant déclaré scavoir
 écrire a de ce interpellé signé avec moi ce present acte
 le meme jours, mois et an que dessus , et la maraine
 ayant déclaré ne le scavoir a de ce aussi interpellée
 faite sa marque ordinaire

L: A : Denielle pretre

charles marie Leclercq

marque + de marie catherine joseph delattre